Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260903-D_2026_77-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-77

L'an deux mil vingt - six, le 3 Septembre à vingt heures trente - trois, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation : le 28 Août 2026
Date de publication : le 28 Août 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, MORIN William, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, AUREGAN Yvain, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, OLIVIER-DUFEE Anne-France

MEMBRES ABSENT EXCUSE : BAUDAS Simon donne pouvoir à BOULAIRE Céline, HABERT Orlane donne pouvoir à LAHAYE Denis, NOURRY Jérôme donne pouvoir à PARBEAU Gwenaëlle

MEMBRES ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : FINET Johanne

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Maintien du transfert de la compétence éclairage public au SDE35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le courrier du SDE35 en date du 29 juin 2026 indiquant les éléments suivants :

- Historique et bilan : Passage de 168 à 237 collectivités adhérentes entre 2020 et 2025 (plus de 83 000 points lumineux, 35 % de parc en LED, 44 M€ investis.
- Résultats de l'audit 2025 : 75 % de satisfaction, mais nécessité d'améliorer les délais d'études/travaux et de gérer la hausse des coûts.
- Nouvelle stratégie 2026-2031 du SDE35 :
    - Priorisation sur les équipements vétustes/énergivores (30 000 points lumineux / 20 M€ d'investissement).
    - Plafonnement du déficit annuel de la compétence à 3,5 M€/an supporté par le SDE35 pour maintenir les taux de subvention.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260903-D_2026_77-DE

- Majoration des tarifs de maintenance à compter de 2027 pour les communes refusant de rénover leur matériel vétuste.
- Nouvelles modalités d'intervention (marchés d'avril 2027) : maintenance préventive tous les 4 ans, astreinte urgence 3h, délais encadrés (1 mois max, 72h sites sensibles/écoles, 48h horloges connectées), standardisation des teintes (RAL) et matériels pour créer des stocks tampons.
- Options de transfert/retrait (frais de sortie à 6 % de la valeur brute des adjonctions) et option d'exclusion du patrimoine sportif (mâts d'éclairage des stades).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 19 (unanimité), ne prend pas part au vote : 0, Vote : Contre : 0 ; Abstention : 0, 19 pour) a décidé :

  - **Maintenir le transfert de la compétence « Éclairage Public » au SDE35.**
  - **De laisser au SDE35 la gestion des mâts sportifs.**
  - **D'autoriser Mme la Maire à signer le formulaire de recensement SDE35.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Johanne FINET

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.

MAIRIE DE MONTREUIL-SUR-ILLE 35440